



NUCLEAR WASTE SOCIÉTÉ DE GESTION
MANAGEMENT DES DÉCHETS
ORGANIZATION NUCLÉAIRES

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DE L'APTITUDE POTENTIELLE : PHASE 2

Ressources pour aider les collectivités intéressées à participer au processus de sélection d'un site de la SGDN



Addenda pour le soutien des collectivités participant aux études avancées

SEPTEMBRE 2017

I. Objet

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) s'est engagée à fournir des ressources pour aider les collectivités qui participent aux études réalisées dans le cadre des évaluations préliminaires de la Phase 2 à soulever leur intérêt à accueillir le dépôt géologique en profondeur et le Centre d'expertise, deux éléments essentiels du plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

À mesure que les collectivités progressent dans le processus pluriannuel des évaluations de la Phase 2, les études techniques se font plus détaillées et la portée et l'ampleur des activités d'engagement s'intensifient. Une participation plus grande des collectivités est nécessaire et des ressources supplémentaires doivent être fournies pour soutenir ces activités.

Les ressources décrites ici s'ajoutent au programme de ressources existant offert aux collectivités intéressées qui participent aux études de la Phase 2 (Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle : Phase 2). Ces ressources supplémentaires offertes aux collectivités intéressées qui sont passées aux études de forage exploratoire sont destinées à faire en sorte que les coûts assumés par les collectivités pour participer aux phases avancées des travaux soient entièrement couverts.

Ces ressources sont offertes aux collectivités qui avaient exprimé l'intérêt d'en apprendre davantage sur le projet, qui ont réussi une évaluation de présélection et qui ont collaboré avec la SGDN à la réalisation des études d'évaluation préliminaire de la Phase 1. Ces évaluations ont permis d'établir que leur région était fortement susceptible de répondre aux rigoureuses exigences associées à ce projet et qu'il était pertinent d'y réaliser des études de forage exploratoire.

Les ressources supplémentaires décrites ici s'ajoutent au programme de ressources existant et ont pour but d'aider la collectivité à :

- Obtenir une participation plus large et profonde des membres de la collectivité aux activités d'apprentissage
- Continuer de nouer et de renforcer les relations avec les collectivités des Premières nations et métisses
- Commencer à mener des activités avec les collectivités voisines pour explorer comment le projet pourrait s'harmoniser à la région et être mis en oeuvre de façon à répondre aux priorités, aux besoins et aux sensibilités des résidents et des collectivités de la région.
- Faire des investissements dans le bien-être de la collectivité par le biais de la participation aux études avancées

Ces ressources sont automatiquement offertes aux collectivités intéressées qui ont atteint le stade des études avancées, par exemple les études de forage exploratoire, et s'ajoutent au programme d'aide financière existant.

II. Ressources offertes

Les ressources auxquelles ont accès les collectivités intéressées participant aux études de forage exploratoire comprennent : 1) les ressources offertes à toutes les collectivités intéressées participant aux évaluations préliminaires de la Phase 2 (points 1 à 8 ci-dessous); ainsi que 2) les ressources supplémentaires servant à couvrir les coûts liés à des efforts d'engagement plus larges et profonds dans la région (points 9 à 12 ci-dessous).

Les niveaux de financement indiqués correspondent aux enveloppes budgétaires prévues pour une période de 12 mois. L'aide financière effectivement accordée à une collectivité intéressée se limitera aux dépenses réalisées selon les paramètres du programme et documentées en bonne et due forme.

1.	Subvention relative aux dépenses administratives engagées pour travailler avec la SGDN et communiquer avec les membres de la collectivité	Jusqu'à 125 000 \$
-----------	--	-----------------------

Une aide financière est disponible pour acquitter au prix coûtant les dépenses engagées pour participer aux études de faisabilité de la Phase 2, notamment les dépenses suivantes :

- Personnel de soutien dédié
- Dépenses administratives liées au fonctionnement d'un groupe de travail communautaire, notamment pour couvrir les coûts associés à ses réunions, à son bulletin d'information, à son site Web et à sa publicité
- Formation de sensibilisation à la culture autochtone au sein de la collectivité
- Soutien à de petites améliorations à l'infrastructure d'apprentissage, par exemple un ordinateur pour l'administrateur du projet, une table ou des chaises pour la salle de réunion du comité de liaison communautaire (CLC), de l'équipement audiovisuel pour la salle de réunion du CLC, une imprimante cartographique, et coûts de photocopie et d'impression

Cela comprend également les coûts engagés par le Conseil et le personnel municipal pour assurer les communications entre le personnel et le Conseil, le paiement des salaires et des comptes créditeurs, le suivi des reçus, les services de téléphone, de télécopieur et de courriel, etc., liés au processus de la SGDN ainsi que les dépenses associées aux rencontres avec les peuples autochtones de la région et les collectivités voisines ou la région.

Les dépenses de cette catégorie seront remboursées au prix coûtant. Une comptabilité des activités et des dépenses convenant à une vérification par une tierce partie doit être établie et présentée à la SGDN tous les six mois pendant la durée de la participation à ce programme.

Jusqu'à 10 000 \$

1a. **Apprentissage de la collectivité dans le cadre de congrès – frais d'inscription et dépenses de déplacement compris**

Les représentants de la collectivité pourraient souhaiter assister à des congrès qui réunissent des chercheurs, des responsables de la mise en oeuvre de projets, des responsables de la réglementation et/ou d'autres spécialistes pour échanger des informations sur les approches, les plans et les activités liés à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Ces dépenses seront remboursées au prix coûtant. Une comptabilité des activités et des dépenses convenant à une vérification par une tierce partie doit être établie et présentée à la SGDN tous les six mois pendant la durée de la participation à ce programme.

1b. **Initiatives visant à favoriser chez les jeunes de la collectivité l'apprentissage scientifique et l'apprentissage sur le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié**

Jusqu'à 15 000 \$

La participation des jeunes au processus d'apprentissage et de décision de la collectivité est un objectif à la fois pour la collectivité et le projet. En appui à l'atteinte de cet objectif, une aide financière est offerte pour soutenir les initiatives menées par la collectivité dans ce domaine.

Ces dépenses seront remboursées au prix coûtant. Une comptabilité des activités et des dépenses convenant à une vérification par une tierce partie doit être établie et présentée à la SGDN tous les six mois pendant la durée de la participation à ce programme.

2. **Soutien aux activités de planification stratégique communautaires**

Jusqu'à 40 000 \$

Des études détaillées seront réalisées au cours des évaluations de la Phase 2 des incidences sociales, économiques et culturelles potentielles du projet. Ces études seront réalisées en étroite collaboration avec la collectivité et pourraient inclure entre autres des études de modélisation économique et de marché.

La collectivité pourrait souhaiter améliorer ou consolider sa vision à long terme de viabilité existante, son plan intégré de viabilité et/ou son plan stratégique au cours de ce processus pour soutenir sa participation à la planification et à la mise en oeuvre de ces autres études avec la SGDN.

Une aide financière est offerte à la collectivité pour engager un expert indépendant afin d'améliorer ou de consolider un plan existant visant à soutenir sa participation au processus.

3. **Soutien pour aider les résidents à comprendre les principaux sujets tels que les rayonnements, les études géoscientifiques, la protection de l'environnement et les multiples barrières** Coûts couverts

La SGDN reconnaît la nécessité pour les collectivités d'acquérir une compréhension approfondie des sujets importants auprès de spécialistes de la SGDN et de sommités universitaires travaillant dans ces matières en organisant une série d'événements et d'ateliers d'apprentissage réunissant des représentants de la collectivité et ces sommités et spécialistes.

Des dépenses modérées de participation seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité (et des collectivités voisines invitées) de participer à ces événements et ateliers d'apprentissage.

4. **Visite d'une installation d'entreposage provisoire par des représentants de la collectivité** Coûts couverts

Des membres de la collectivité pourraient souhaiter voir comment le combustible nucléaire irradié est actuellement géré sur une base provisoire.

La SGDN couvrira les frais de déplacement d'une petite délégation de représentants de la collectivité pour visiter une installation d'entreposage provisoire de déchets nucléaires en Ontario ou à proximité de la collectivité.

5. **Rencontre entre des représentants de la collectivité et des représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)** Coûts couverts

Des membres de la collectivité pourraient souhaiter en apprendre davantage sur le cadre réglementaire qui régit le projet de la SGDN.

La SGDN couvrira les frais de déplacement engagés par une petite délégation de représentants de la collectivité afin d'aller rencontrer des représentants de la CCSN pour en apprendre davantage sur le cadre réglementaire régissant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

La date et l'ordre du jour de cette rencontre seront établis directement par la CCSN, qui consultera la délégation pour faire en sorte que les domaines d'intérêt et les questions de la délégation soient abordés.

6. **Soutien pour aider les résidents à comprendre le contexte international** Coûts couverts

La SGDN encourage les collectivités à se tenir au fait des programmes et des meilleures pratiques qui ont cours ailleurs dans le monde.

La SGDN aidera des représentants de la collectivité à se renseigner auprès de responsables de programmes étrangers de gestion du combustible irradié en organisant une série d'événements et d'ateliers d'apprentissage réunissant les représentants de la collectivité et ces responsables étrangers.

Des dépenses modérées seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité de participer à ces ateliers.

Des membres de la collectivité pourraient souhaiter voir comment les matières nucléaires sont gérées à long terme. Au cours de la dernière partie des évaluations de la Phase 2 dans une collectivité, la SGDN couvrira les frais de déplacement d'une petite délégation de représentants de la collectivité pour visiter une installation de gestion de déchets en exploitation et rencontrer la collectivité hôte, aux États-Unis ou en Europe, en compagnie de la SGDN.

7. **Centre d'apprentissage communautaire** Coûts couverts

Le bureau communautaire de la SGDN sera agrandi pour loger des expositions et autres outils didactiques et sera doté en personnel pour soutenir l'apprentissage de la collectivité en préparation à la planification et à la mise en oeuvre des études d'évaluation de la Phase 2 et à la communication des constats des études.

8. **Journées portes ouvertes et discussions au sein de la collectivité** Coûts couverts

Une série de journées portes ouvertes sera planifiée et organisée en collaboration avec la collectivité pour solliciter la participation des membres de la collectivité à la réalisation des études et pour communiquer les constats des études à mesure qu'ils deviennent disponibles.

9. **Financement pour aider la collectivité à prendre de futures décisions** Coûts couverts

- a. Accès aux conseils d'une tierce partie pour représenter les intérêts de la collectivité dans ses discussions avec la SGDN et les collectivités de la région
- b. Formation/développement de compétences dans des domaines comme :
 - Planification/gestion de projets
 - Participation/gestion efficace des réunions de comités ou de conseils
 - Compétences en animation et/ou en résolution de conflits (p. ex., pour des processus/réunions)
 - Formation en communications
 - Aide financière pour créer des postes d'agents du développement économique lorsque ceux-ci n'existent pas déjà

10. **Aide financière pour soutenir des initiatives d'apprentissage et de planification en commun dans la région**

Aide financière pour la réalisation des activités suivantes, en collaboration avec la SGDN :

- Études de marketing/recherches pour examiner les obstacles au déménagement de travailleurs spécialisés/professionnels dans les collectivités et la région, le développement du tourisme, l'expansion et la rétention des entreprises, etc.
 - Travailler avec d'autres intérêts régionaux, tels que des établissements ou des groupes de planification économique ou de développement de la main-d'oeuvre
 - Commandite de colloques et d'ateliers sur le développement économique
 - Mises à jour sur « l'état de la région »
-

11. **Aide financière pour soutenir l'examen et la création de partenariats dans la région**

Aide financière pour soutenir la création de partenariats entre la collectivité intéressée et les collectivités voisines. Cette aide s'ajoute au soutien déjà offert aux collectivités individuelles pour les travaux de planification stratégique/mise en oeuvre. Elle pourrait être accordée pour :

- Des initiatives de planification stratégique/développement économique élargies à l'échelle régionale pour explorer le projet
- Une réflexion approfondie/améliorée par le biais d'approches ou ententes régionales existantes

12. **Activités visant à mieux faire connaître et comprendre le projet de la Gestion adaptative progressive dans la région**

Aide financière pour faire venir des conférenciers dans la région, organiser des visites d'apprentissage pour les leaders d'opinion clés de la région et un échantillon représentatif des membres de la collectivité, et ateliers d'information pour la région.

13. **NOUVEAU – Financement pour aider les collectivités à investir dans leur viabilité et leur bien-être**

Contribution annuelle par la SGDN

Financement versé par la SGDN dans les *Fonds de réserve pour le bien-être de la collectivité* pour aider les collectivités à investir dans leur viabilité et leur bien-être. Chaque collectivité administre son propre fonds. Ces fonds visent à soutenir les efforts poursuivis pour renforcer la viabilité et le bien-être des collectivités. Voici des exemples d'activités qui pourraient être financées par ces fonds :

- des projets, programmes ou services destinés aux jeunes de la collectivité
- des programmes de bourses offerts aux jeunes de la collectivité
- des projets, programmes ou services destinés aux aînés de la collectivité
- des projets ou programmes visant à soutenir la viabilité de la collectivité
- des projets ou programmes visant à soutenir le développement économique de la collectivité
- des projets ou programmes favorisant l'efficacité énergétique

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

Télécopieur : 647.259.3692
Courriel : learnmore@nwmw.ca